



MINISTRE **CARLO DI ANTONIO**
DOSSIER DE PRESSE

REOUVERTURE DU RECYPARC DE FRAMERIES

APRÈS D'IMPORTANTES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

A partir de ce mardi 27 novembre 2018, les citoyens de Frameries et des communes environnantes pourront à nouveau apporter leurs déchets triés au sein du recyparc de Frameries flambant neuf. Fermé au cours de ces derniers mois afin de bénéficier d'une véritable cure de jouvence, il est dès à présent accessible pour accueillir, dans des conditions optimales, les citoyens et assurer ainsi ses missions premières de propreté publique et de recyclage/valorisation des déchets des ménages.

UN RECYPARC NOUVELLE GÉNÉRATION À FRAMERIES !

Le recyparc de Frameries vient de bénéficier d'une véritable cure de jouvence. Des travaux de grande ampleur, initiés en juin 2017, ont en effet permis de **doubler la capacité du parc en termes de nombre de conteneurs** (plus de 27) et ainsi d'améliorer les conditions d'accueil des citoyens (**plus de 45.000 visites en 2016**) et d'optimiser le tri des déchets afin de répondre aux exigences sans cesse croissantes de la législation.

Les travaux ont également permis d'aménager de **nouvelles dalles et 9 nouveaux quais** pour les conteneurs mais également de créer une nouvelle entrée/sortie, d'étendre le bâtiment des préposés, de permettre l'accueil de personnel féminin, d'aménager une signalétique plus claire via des totems indiquant les matières collectées, etc.

Situé au cœur de la zone d'activité économique de Frameries, ce recyparc a été rénové en alliant nombre de fonctionnalités électroniques (lecteur de cartes d'accès, caméras de surveillance, etc.) ainsi qu'une série d'aménagements spécifiques (création d'une voirie d'attente interne, circuit routier propre aux camions pour la vidange des conteneurs, etc.) destinés à garantir la sécurité du site et des visiteurs.

Enfin, ces travaux permettront également d'**accueillir de nouveaux déchets** tels que les plastiques rigides (meubles de jardin, etc.), les sachets et films en plastique propres (emballages de bouteilles, etc.), les pneus de voiture et de mobylette (max. 5 pneus/an/ménage), l'asbeste-ciment (max. 10 sacs conformes de 120 litres/an/ménage) ainsi que les déchets organiques via un nouveau point d'apport volontaire mis en place.

Le montant des travaux s'élève à 1,45 million €, dont une partie a été financée par la Wallonie.

LES RECYPARCS, OUTILS DE TRI ET DE VALORISATION ESSENTIELS

Les recyparcs sont aujourd'hui devenus des outils incontournables de tri et de valorisation des déchets ménagers. En 2017, Hygea a collecté plus de **98.000 tonnes de déchets ménagers** (déchets verts, métaux, encombrants, etc.) via les **22 recyparcs** répartis sur le territoire du Cœur du Hainaut, soit près de **765.000 visites** au cours de l'année.

Face à ce succès croissant des recyparcs et aux diverses évolutions du secteur de la valorisation et du recyclage des déchets, il s'est rapidement avéré nécessaire d'étendre le réseau des recyparcs et, par ailleurs, de procéder à des extensions de sites existants. En effet, il y a 20 ans lors de l'aménagement des premiers parcs à conteneurs ce sont tout au plus 10 matières distinctes qui y étaient collectées ; les techniques de recyclage ayant évolué de manière considérable, ce sont aujourd'hui **plus de 25 matières** qui y sont collectées pour un traitement/recyclage adapté.

MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE REDYNAMISATION DES RECYPARCS

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des citoyens, Hygea a entamé, ces dernières années, la mise en œuvre d'un large programme de redynamisation des installations, via le soutien de la Wallonie.

Ce dernier porte sur :

- l'aménagement d'un nouveau recyparc à Quévy ;
- l'extension de 8 recyparcs (Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Manage, Jemappes, Baudour et Soignies) ;
- la réalisation de travaux de réaménagement pour 9 recyparcs (travaux de nature moins importante) (Ecaussinnes, Erquelines, Estinnes, Jurbise, Le Roeulx, Cuesmes, Quiévrain, Seneffe et Wasmuël).

Courant 2019, c'est le **recyparc de Soignies** qui fermera ses portes quelques mois pour subir à son tour quelques travaux d'agrandissement.

UN RÉSEAU WALLON DES RECYPARCS DENSIFIÉ D'ICI 2020

Chaque année, des moyens considérables sont investis par la Wallonie pour améliorer le réseau et l'offre de ce service aux citoyens, en faveur de l'environnement et de la propreté publique ! Un nouveau Plan d'investissement pour la création/rénovation/extension des recyparcs wallons a notamment été validé par le Gouvernement wallon en décembre 2017.

D'ici 2020, 50 millions € seront nouvellement investis pour la construction de nouveaux recyparcs, dont celui de Quévy pour la zone Hygea et la rénovation de sites existants.

Ce subventionnement par la Wallonie permet de réduire l'impact des coûts de fonctionnement de ces infrastructures dans la facture des ménages wallons.

PWD-R ?

L'important investissement dans les recyparcs wallons trouve son origine dans le **Plan wallon des Déchets-Ressources (PWD-R)**, adopté à l'initiative du Ministre wallon de l'Environnement, Carlo DI ANTONIO. L'objectif est de favoriser la réutilisation et le recyclage des déchets en optimisant le réseau des recyparcs.

Ce Plan met particulièrement l'accent sur l'économie circulaire et l'économie de flux ainsi que sur la rationalisation de la collecte des déchets.

Il s'appuie sur 3 modèles :

1. L'économie circulaire des flux
2. L'échelle de Lansink
3. L'échelle de Moerman

1 – L'économie circulaire des flux met en avant la nécessité d'utiliser le plus possible en boucle les flux et matières, afin de ne pas prélever ou de produire inutilement de nouvelles matières premières. Ce principe implique un gain de créativité dans l'utilisation intelligente des matières, pour en gaspiller le moins possible, en réutiliser le plus possible, ensuite les recycler pour les relancer dans des circuits d'utilisation les plus courts possible. Ce principe n'est pas nouveau et tient de la gestion

intelligente des biens et services. Son intérêt réside surtout dans la modélisation de la réflexion pour explorer toutes les pistes d'économie d'énergie, de matière.

2 – En matière de nutriments techniques, l'échelle de Lansink définit une hiérarchie environnementale dans les types de gestion des déchets, le premier principe étant d'éviter de les produire. Ensuite, viennent le réemploi et la préparation en vue du réemploi, suivis du recyclage, puis de la valorisation énergétique. Restent enfin quelques déchets ultimes. Elle est la base de la législation environnementale européenne et wallonne.

3 – L'échelle de Moerman se consacre aux nutriments biologiques ou organiques : elle définit des grades dans l'utilisation intelligente de ceux-ci, partant de la prévention, puis privilégiant l'alimentation humaine, puis animale, puis vers d'autres usages agricoles puis industriels.

Pour rappel, la Belgique est un excellent élève et figure parmi les meilleurs dans la classe européenne au niveau de la collecte, du tri et du recyclage des déchets et de nouveaux projets voient régulièrement le jour afin d'encore améliorer ses performances à ce niveau. **A l'initiative du Ministre Carlo DI ANTONIO la collecte du P*MC, dont la généralisation débutera en 2019, permettra par exemple de collecter et recycler TOUS les déchets plastiques.**

LE RECYPARC, UN LIEU DE TRI, PAS UNE DÉCHARGE !

Les recyparcs sont des outils de tri mis à disposition de la population pour les déchets non collectés en porte-à-porte. Les recyparcs ne sont donc pas des « décharges » où l'on peut se débarrasser de tout et n'importe quoi et certainement pas n'importe comment. Le respect de ces règles de tri constitue la garantie d'une valorisation et d'un recyclage optimal des différentes matières collectées.

Plus d'informations sur le tri des déchets dans les recyparcs ? Demandez la brochure gratuite « **Les recyparcs. Guide pratique et règlement** » auprès de votre préposé ou en contactant Hygea au 065/87.90.90 ou via email : hygea@hygea.be.



Elle y rassemble des conseils pour préparer une visite, des consignes de tri et de sécurité, des informations sur les filières de recyclage ou pour limiter la production de déchets.



CONTACTS PRESSE

Emilie Zimbili

Responsable Communication Hygea

Tél. : +32 65 37 57 25 – Mobile : +32 496 57 65 91

Attaché de Presse du Ministre Carlo DI ANTONIO

François Dubru

Tél. : +32 498 10 26 20

HYGEA
Intercommunale
de gestion
environnementale